

## PROCESSUS DE SÉLECTION DES DOSSIERS :

1. Dépôt d'une demande de financement	Structure en besoin de financement	<u>Contenu:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation des besoins</li> <li>- documents comptables-cv-budget prévisionnel-éléments technico économiques</li> </ul>
2. Examen préliminaire des demandes	Bureau de la Coopérative IDEAL	<u>Entretien avec le porteur de projet</u> <u>Vérification du respect des 4 critères :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire d'action d'IDEAL</li> <li>- Utilité sociale ou solidaire</li> <li>- Maintien ou création d'emploi</li> <li>- Viabilité économique</li> </ul>

3 possibilités :

- Avis favorable (passage étape 3)
- Demande d'informations complémentaires (retour étape 1)
- Refus motivé (arrêt de la procédure)

3. Examen approfondi de la demande	Comité d'agrément de projet	Examen approfondi des éléments techniques, économiques et financiers
------------------------------------	-----------------------------	--

2 possibilités :

- Avis favorable
- Avis défavorable

→ Dans tous les cas : poursuite de la procédure (avis non contraignant)

4. Décision	Conseil d'Administration d'IDEAL	Examen du dossier
-------------	----------------------------------	-------------------

2 possibilités :

- Acceptation (→ étape 5)
- Refus (fin de la procédure)

5. Déblocage des fonds	Conseil d'Administration d'IDEAL	<u>3 possibilités suivant les besoins :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien de trésorerie</li> <li>- Soutien à de l'investissement avec possibilité d'un remboursement différé</li> <li>- Apport en fonds propres qui ne pourra pas dépasser 10% des fonds propres</li> </ul>
6. Suivi	Structure demandeuse et Conseil d'Administration d'IDEAL	Transmission régulière de données à la coopérative par la structure bénéficiaire